



H A R L A Y  
A V O C A T S



Communiqué de presse  
octobre 2024

## Harlay Avocats intervient comme conseil de la société Qantev dans le cadre d'une levée de fonds de série B d'un montant de 30 millions d'euros

La startup française **Qantev**, spécialisée dans l'intelligence artificielle pour l'analyse des données des assurés, réalise une levée de fonds d'un montant de 30 millions d'euros afin de poursuivre son expansion mondiale, recruter de nouveaux talents et continuer à faire évoluer sa plateforme.

Cofondée en 2019 par **Tarik Dadi** et **Hadrien De March**, **Qantev** poursuit le développement de sa plateforme évolutive, basée sur l'intelligence artificielle, qui accompagne les assureurs-vie et santé dans leurs prises de décisions.

Cette levée de fonds revêt une importance stratégique dans un contexte de vieillissement des populations et d'augmentation, d'une part, de la prévalence des maladies chroniques, et d'autre part, des coûts médicaux. La suite de solutions de **Qantev** permet de relever ces défis grandissants du secteur des soins de santé. Elle fournit des informations essentielles aux équipes opérationnelles de l'assurance maladie, permettant ainsi une gestion améliorée des remboursements, une maîtrise efficace des coûts et une qualité de service optimale pour les membres.

Ce tour de table, mené par **Blossom Capital** et soutenu par les investisseurs historiques **Omnes**, **Raise** et **Elaia**, porte à plus de 40 millions d'euros le total des fonds levés par l'entreprise. Déjà présente dans 19 pays et en forte croissance, **Qantev** utilisera cet investissement pour renforcer et étendre sa présence à l'international. La levée de fonds permettra également d'intégrer de nouveaux talents, principalement issus des milieux de l'IA et de l'ingénierie, et de poursuivre le développement innovant de la plateforme.

**Thibault Chareton** (associé), **Charlotte Striffler** (senior counsel) et **Bruno Bernery** (collaborateur) ont conseillé la société Qantev dans le cadre de cette levée de fonds.

Le cabinet **Gide Loyrette Nouel** (David-James Sebag, Bastien Duclos et Marie-Sophie Chevreteau) a conseillé les investisseurs.

Pour plus d'informations, veuillez contacter **Thibault Chareton** :  
(tchareton@harlaylaw.com)



**A propos de HARLAY AVOCATS** : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats dirigée par **Marie-Laure de Cordovez**, **Olivier Cognard**, **Thibault Chareton** et **Salim Bencheikh** intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions-Acquisitions.